AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C2108
FR0000077919-FS0788

28 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

JCDECAUX SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2024, la société APG Asset Management N.V. (Basisweg 10A, 1043 AP Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 octobre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société JC DECAUX et détenir, pour le compte desdits fonds, 10 012 862 actions JC DECAUX représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions JC DECAUX sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 214 128 663 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.